

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 septembre 2026

Affiché en (l'exécution de l'article L121 -1 7 du Code des Communes.)

L'an deux mil vingt-six, le 5 septembre 2026, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à 10 heures à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric MAHIEUX, faire.

Etaient présents : Monsieur Frédéric MAHIEUX, Madame Jocelyne PERIATAMBY, Monsieur Thierry DEBOSQUE, Madame Eloïse BATICLE, Monsieur Laurent COCHET, Madame Laetitia DEBAECKER, Monsieur Loïc LHERNAULT, Madame Carole DACAIX, Madame Delphine WATTEL, Monsieur Thierry ROUSSAUD.

Secrétaire de séance : Madame Delphine WATTEL.

Procuration : Monsieur Brice DROUOT a donné procuration à Madame Eloïse BATICLE.

L'adoption du précédent procès-verbal a été voté. Mr ROUSSAUD a fait remarquer au conseil qu'il manque de détails quant aux délibérations mentionnées dans le procès-verbal ci-dessus. Une réflexion est engagée sur l'enregistrement des séances afin de permettre la rédaction de procès-verbaux plus complets, intégrant ainsi les questions des élus et les divers échanges.

Une délibération sur l'enregistrement des séances sera proposée lors de la prochaine réunion. Les résultats du vote de l'adoption du PV sont donc les suivants :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

Acceptation de dons en provenance de l'association « Les bolides d'Avrechy »

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association « Les bolides d'Avrechy » souhaite procéder à un don d'un montant de 500 euros en faveur de la commune de Saint Rémy en l'eau suite à sa dissolution récente.

En effet, celle-ci a été dissout suite au décès de monsieur MAHIEUX Philippe, cette association organisait des courses de caisse à savon durant la période estivale.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le don.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Devis concernant la remise en conformité des dispositifs de sécurité des bâtiments communaux

Une visite de tous les bâtiments communaux a été réalisée au sein de la commune. Les dispositifs de sécurité tels que les extincteurs, les alarmes incendie, les alarmes de sécurité étaient en place depuis plusieurs années. Les normes ayant évoluées, il est nécessaire d'installer ou de remettre en état certains de ces dispositifs. Un devis a donc été effectué par la société SIMIE d'un montant de 4161€ pour la remise en état et aux normes de tous les dispositifs de sécurité de chaque bâtiments communaux.

Après étude du devis, le vote a été effectué.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de valider le montant total du devis.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal s'est interrogé sur l'obligation de mise en place de détecteurs de fumée, de portes coupe-feu, ou de trappes de désenfumage dans ces mêmes bâtiments. Les pompiers seront prochainement contactés dans le cadre de la commission de sécurité afin d'inspecter les lieux dans le but de tout remettre en conformité.

Demande de subvention de la part de l'association « soutien à l'action de délégation départementale AFM téléthon auprès des malades et leurs famille »

Une demande de subvention a été adressée à la commune de Saint Rémy en l'eau en provenance de l'association mentionnée ci-dessus.

Les membres du conseil rappellent qu'il n'est malheureusement pas possible de subventionner toutes les associations.

Suite à l'analyse du budget communal, le Conseil souhaite prioriser les demandes d'association locales vis à vis des nationales. Cependant, une discussion autour de la mise à disposition de la salle des fêtes et autres moyens communaux a été lancée. Les habitants qui souhaiteraient organiser un évènement dans le cadre du téléthon pourront se rapprocher de la mairie.

Une question est soulevée concernant le choix de certaines causes plutôt que d'autres, notamment en lien avec la participation à Octobre rose. Il est précisé que la commune ne subventionne pas Octobre Rose mais qu'elle accompagne et soutient l'évènement. Le Conseil souhaite conserver cette approche et reste toutefois disponible pour prêter du matériel ou mettre à disposition des locaux aux associations qui en auraient besoin.

Le Conseil Municipal a procédé au vote concernant l'acceptation de subvention.

Pour : 0 Contre : 10 Abstention : 1

Demande de participation financière pour le fonctionnement du centre de vacance communal

Le maire de la commune de Fournival a sollicité une participation financière de la commune au centre de loisirs.

Le conseil se montre favorable sur le principe mais souhaite disposer davantage d'éléments sur le coût réel du centre.

Des questionnements ont été lancés sur la répartition du financement actuel,

Le Conseil n'a pas d'information concernant la participation accordée sur le budget l'année précédente, ni sur le nombre d'enfants du village qui en bénéficie. Ces éléments seraient bénéfiques au calcul de l'aide qui pourrait être apportée.

Au vue du manque de donnée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter la délibération au prochain conseil.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Tarification de la manifestation « Beaujolais nouveau »

Après étude des tarifs de planches de fromage, de charcuterie et du vin, le Conseil Municipal en est venu à fixer le tarif de la manifestation à 5€/personne pour les enfants entre 8 et 17 ans.

A partir de 18 ans une participation de 10€/personne sera demandée.

L'évènement sera annulé si le nombre d'inscription est inférieur à 40.

Le Conseil municipal, à l'unanimité a voté favorable à l'application de ces tarifs.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Points divers :

- Réparation du lustre de l'église.
- Stationnement dans le village : des difficultés sont signalées notamment au niveau du lotissement et à proximité des logements OPAC. Une prise de rendez-vous avec la gendarmerie concernant les problèmes de stationnement gênant et la gestion des carcasses de véhicules abandonnées est envisagée.
- Table de pique-nique rue des Grands Prés : celle-ci n'a pas encore été commandée
- Amélioration des trottoirs : il faut du temps car un marché public doit être effectué, la priorité est la mise aux normes des toilettes de l'école pour le moment. Aucun investissement n'est donc prévu à ce stade.

- Entretien des caniveaux : les plaintes des habitants ont été prises en compte, un point sera effectué avec les cantonniers.
- Détails concernant le refus de subvention à l'association CHAD : cette association a eu des soucis de subvention au niveau régional, le Conseil a manqué d'éléments concernant le fonctionnement de l'association et leur passif. La municipalité souhaite rester neutre.
- Règlement de la dette au SIRS : un règlement progressif de la somme due est envisagé afin de permettre l'apurement de la dette.
- Une commission cimetière va être programmée.
- Un courrier a été adressé à la mairie à la suite d'un commentaire laissé sur une publication Facebook, le Maire a procédé à la lecture de ce mail aux conseillers municipaux. Le Conseil Municipal estime que cela relève de l'ordre privé et non communal. En l'absence de fondement juridique le mail ne sera donc pas partagé.
- Une formation « élus locaux » va être programmée pour les conseillers intéressés.
- Un mail a été reçu concernant une proposition de groupement de commandes dans le but d'obtenir des tarifs préférentiels sur les bus en charge des sorties scolaires et communales.
- Lecture du retour de Oise mobilité concernant les problèmes de transports scolaires rencontrés à la rentrée en direction de Clermont. Pas de solutions apportées.
- Proposition à monsieur le Maire de la part de différents représentants de partis politiques, refus de changement de statut, la mairie souhaite demeurer sans étiquette.
- Installation prochaine de la pompe des pompiers sur la place communale en guise de décoration.

Fin de la séance 12h40.